



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2018/51

L'an deux mil dix-huit, le sept décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 novembre 2018

*PRESENTS* : MM Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Hugues BEAUME, Guy BERARD, Roger GIRAUD, Florence GONON, Delphine MIALON, Daniel VIN

*EXCUSES* : François PINATEL

*Secrétaire de séance* : Hugues BEAUME

\*\*\*\*\*

### MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

#### DECISION N° 3

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la comptabilisation des arrondis du prélèvement à la source, ainsi que des ajustements de crédits pour permettre d'honorer les dernières factures de fonctionnement courant de 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à des virements de crédits en dépenses de fonctionnement :

#### **Recettes de fonctionnement :**

- Chapitre 70 – compte 70312 « redevances funéraires » : - 500,00 €
- Chapitre 75 – compte 7588 « autres produits de gestion courante » : + 500,00 €

#### **Dépenses de fonctionnement :**

- Chapitre 65 – compte 65888 « charges diverses gestion courante » : + 500,00 €
- Chapitre 022 – compte 022 « dépenses imprévues » : - 5 000,00 €
- Chapitre 014 – compte 7398 « reversement ... » : - 2 000,00 €
- Chapitre 012 – compte 64131 « rémunération » : - 6 000,00 €
- Chapitre 011 – compte 615231 « voirie » : + 3 000,00 €
- Chapitre 011 – compte 61551 « matériel roulant » : + 5 500,00 €
- Chapitre 011 – compte 6226 « honoraires » : + 4 000,00 €

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,  
Bernard MICHEL

